

Le mot du 2ème Echevin

Finances, Economie-Emploi, Forêts, Gestion des Ressources Humaines



Au cours de sa séance du 25 octobre 2016, le conseil communal a examiné et approuvé à l'unanimité la seconde modification budgétaire de l'année.

1. Budget ordinaire après la modification budgétaire du 29 juin 2016

Exercice Propre		Exercice Global
Recettes	4.715.651,19€	7.891.561,83€
Dépenses	4.512.336,63€	5.627.796,58€
Résultat Boni	203.314,56€	2.263.765,25€

2. Budget ordinaire après la modification budgétaire du 25 octobre 2016

Exercice Propre		Exercice Global
Recettes	4.680.733,95€	7.857.038,59€
Dépenses	4.528.044,88€	5.643.504,83€
Résultat Boni	152.689,07€	2.213.533,76€

De manière générale, on recense une diminution du résultat boni à l'exercice propre lequel s'établit désormais à 152.689,07€, soit 50.625,49€ de moins que lors de l'approbation de la 1ème modification budgétaire par l'autorité de tutelle.

Cette diminution s'explique essentiellement par une diminution actée au niveau de la dotation du Fonds des Communes, soit 47.614,04€ de moins par rapport à la prévision communiquée par le SPW.

Par courrier du 26 juillet 2016, le SPW précise que la dotation définitive varie compte tenu des éléments suivants :

- « péréquation fiscale » a été actualisée afin de respecter les dispositions prévues aux articles L1332-11 à L1332-19 du CDLD. La prévision budgétaire a été calculée sur base du produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2013 alors que la dotation réelle a été calculée sur le produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2014 ;
- Conformément au décret du 17 décembre 2015 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016, la dotation des communes ayant voté en 2016 un taux de la taxe communale additionnelle au Précompte immobilier inférieur à 2600 centimes additionnels ou un taux de la taxe communale additionnelle à l'IPP inférieur à 8% a été diminuée de manière linéaire. La dotation est réduite de 2% par tranche entamée de 200 ca en-dessous de 2600 ca au Précompte immobilier avec une réduction maximale de 10%. Une diminution additionnelle de 0,25% est effectuée si le taux IPP est

inférieur à 8%. (Correction fiscale PRI : - 21538,54€ +
Correction fiscale IPP : - 2692,32).

- Il est permis de s'interroger sur cette logique quelque particulière adoptée par la Région wallonne qui consiste à sanctionner financièrement une commune, par une diminution substantielle de sa dotation (- 24.230,86€), en raison du fait qu'elle ne taxe pas suffisamment ses concitoyens.

D'un côté, on demande aux communes de soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, d'un autre côté, on lui reproche de ne pas les taxer suffisamment.

Comprenez qui pourra !

Toutefois, la commune de Rendeux n'a pas l'intention de céder aux idées saugrenues des édiles régionaux.

En aucun cas, il ne sera question d'adapter la fiscalité à la hausse pour continuer à bénéficier d'une dotation du Fonds des Communes à 100%.

Le manque à gagner sera compensé par une gestion encore plus stricte des dépenses publiques.

Par ailleurs, au niveau de l'exercice global, on constate également une diminution du résultat boni dans la mesure où ce dernier s'établit à 2.213.533,76€, soit 50.231,49€ de moins que lors de l'approbation de la première modification budgétaire.

Toutefois, ce résultat n'intègre pas encore la bonne nouvelle en provenance de la vente de bois qui devrait, frais et taxes compris, rapporter plus de 240.000€ par rapport à la prévision budgétaire. (540.000€ au lieu de 300.000€).

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget ordinaire :

Au niveau des recettes :

A l'exercice propre, on enregistre des recettes en moins (compensation entre recettes en plus et recettes en moins) pour un montant global de 34.917,24€ ventilées comme suit :

En ce qui concerne les recettes en plus :

+ 692,86€ de notes de crédits et ristournes du service ordinaire.

+ 602,87€ de cotisations de pensions pour les mandataires communaux.

+ 2.000€ de subsides du SPW dans les frais de personnel (adhésion au pacte pour la fonction publique solide et solidaire).

+ 714,15€ de vente de produits divers.

+ 5766,75€ de locations immobilières de chasse (indexation des baux).

+ 1484,40€ d'intervention des parents dans les frais de garderies scolaires.

+ 1104,09€ de contribution de la Fédération Wallonie Bruxelles pour les fournitures scolaires.

+ 2112€ pour le remboursement des tickets pour le concert aux francophiles de Spa.

+ 1.270,80€ d'intervention des parents dans les frais de garderies scolaires.

+ 100€ de location d'une salle communale (salle du football).

+ 358€ de droits d'entrée relatifs au programme « je cours pour ma forme ».

En ce qui concerne les recettes en moins :

- 47.614,04€ de dotation en provenance du Fonds des Communes.

- 2.500€ de taxes sur les secondes résidences.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant de 394€ (intervention de l'ONE pour l'accueil extra-scolaire).

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on recense des dépenses en plus pour un montant global de 15.708,25€ (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) ventilées comme suit :

Parmi les dépenses en plus, on enregistre les mouvements suivants :

+ 2.000€ de non-valeur de remboursement de taxes.

+ 5.000€ en prestations pour le SPF intérieur (documents d'identités + passeports).

+ 2.000€ en frais de correspondance (par sécurité).

+ 6.000€ en frais de poursuites et de procédures (prise en charge des frais liés au litige concernant la salle de Ronzon).

+ 1.000€ en frais d'organisation des recrutements (suite aux recrutements d'un chef des travaux et d'un ouvrier D1).

+ 1.000€ en frais de réception (visite du Gouverneur + présentation du livre de l'abbé Désirant).

+ 2.000€ en frais de fonctionnement des bâtiments.

+ 1.000€ en frais de formation professionnelle pour le service voirie (formation « permis camion »).

+ 208,25€ en assurances des véhicules sur base du décompte des primes d'assurance.

+ 2500€ en frais d'OBV sur les véhicules (dispositif permettant de calculer la taxe kilométrique entrée en vigueur en avril 2016).

+ 2.000€ en frais d'entretien des voiries forestières : aménagement d'une aire de débardage à Laidprangeleux en vue de la vente de bois d'octobre.

+ 500€ en cotisations versées au service médical du travail.

+ 500€ en fournitures administratives pour l'enseignement primaire.

+ 1000€ en avantages sociaux pour l'école libre.

+ 2.000€ en frais de fêtes et cérémonies publiques (par sécurité).

+ 1.000€ en déficit des hôpitaux (suite à l'obligation d'alimenter un fonds d'investissement pour VIVALIA).

+ 3.000€ en frais d'électricité pour les bâtiments.

Ces dépenses supplémentaires sont quelque peu compensées par des diminutions de dépenses actées au niveau des articles suivants :

- 20.000€ en traitement du personnel du service voirie (le chef des travaux et l'ouvrier D1 engagés n'ont commencé que dans le courant du mois de décembre 2016).

EXAMEN ET APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE EXTRAORDINAIRE N°1 – EXERCICE 2016

1. Budget extraordinaire tel qu'approuvé par l'autorité de tutelle lors de la MB1.

Recettes	3.545.572,23€
Dépenses	3.545.572,23€
Résultat boni	0,00€

2. Budget extraordinaire après modification budgétaire du 25 octobre 2016.

Recettes	3.661.004,23€
Dépenses	3.661.004,23€
Résultat	0,00€

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget extraordinaire

Au niveau des recettes

A l'exercice propre, on enregistre des recettes en plus pour un montant global de 140.866€ ventilées comme suit :

+ 155.366€ dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal 2017-2018.

+ 500€ suite à la revente de l'ancien véhicule du service forestier.

+ 15.000€ de subsides du SPW pour l'acquisition de mobilier touristique (dossier reporté en 2017).

Par ailleurs, on acte une diminution de 26.000€ au niveau des prélèvements nécessaires en provenance du fonds de réserve extraordinaire en vue de financer les investissements extraordinaires réalisés intégralement sur fonds propres et la partie non subsidiée de certains investissements.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant global de 566€ (solde du FRIC 2013-2016).

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on enregistre les mouvements suivants :

+ 5.000€ pour les travaux d'aménagement du parking de la maison communale (sur base de l'estimation de l'auteur de projet et par sécurité.).

- 10.000€ pour l'achat d'un terrain en zone bleue à Rendeux-Haut (dossier reporté en 2017).

+ 10.000€ pour les travaux d'entretien extraordinaire des voiries en 2016 suite à l'ouverture des offres qui a eu lieu le 17 octobre 2016.

- 6.000€ pour l'achat d'un nettoyeur haute pression (ce matériel ne sera pas acquis en 2016).

- 25.000€ d'acquisition de mobilier touristique (dossier reporté en 2017).

+ 15.000€ pour les travaux de rénovation du carrelage de l'école communale (par sécurité, de manière à pouvoir attribuer le marché avant le 31/12/2016).

- 30.000€ pour l'acquisition d'une aire de pumtrack (dossier reporté en 2017).

- 10.000€ pour la désignation d'un auteur de projet pour la création d'une aire multisport (dossier reporté en 2017).

+ 10.000€ pour les honoraires de l'auteur de projet pour le lancement du nouveau PCDR suite à l'ouverture des offres.

Par ailleurs, 156.432€ seront prélevés de l'extraordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire, de manière à

réalimenter la réserve suite à l'octroi de subsides dans le cadre du FRIC 2013-2016 et 2017 – 2018 et à la vente d'une camionnette.

En définitive, la situation financière de la commune de Rendeux peut être résumée comme suit :

Réserves cumulées au niveau du budget ordinaire : 2.213.533,76€

Fonds de réserve extraordinaire après modification budgétaire : 45.633,69€

Fonds de réserve des investissements communaux (FRIC) : 155.932€

Fonds de réserve ordinaire : 3.197,83€

Provision pour risques et charges : 2.800€

Total global : 2.421.097,28€

Compte tenu des dépenses supplémentaires programmées pour les exercices ultérieurs suite aux décisions prises par l'autorité fédérale et par la région

wallonne (pension des agents locaux, réforme de la sécurité civile, réforme des allocations de chômage avec répercussions sur les CPAS, augmentation de notre contribution à la zone de police, diminution de la dotation du Fonds des communes, suppression de la contribution du Fédéral pour les travailleurs frontaliers, ...) ce bas de laine s'avère fondamental si la commune veut continuer à maintenir un service de qualité en faveur de la population sans augmenter la pression fiscale pesant sur les citoyens domiciliés sur le territoire de la commune.

En cette fin d'année, je tiens à remercier les membres du personnel communal et du personnel enseignant pour la qualité de leur travail au quotidien et pour leur disponibilité.

Je vous souhaite également à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Cédric ROLLAND.